

Aubergenville, le 24 mars 2023

Déchèteries : passage aux horaires d'été à partir du 1^{er} avril

Le 1^{er} avril, dix déchèteries du territoire passent à l'heure d'été. Ces horaires seront valables jusqu'au 31 octobre. Les déchèteries de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine conservent quant à elles leurs créneaux habituels.

Pour rappel, les habitants du territoire ont accès gratuitement à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire, quel que soit leur lieu de résidence, sans limite de volume ou de nombre de passages. Celles-ci sont ouvertes les jours fériés à l'exception du 1^{er} mai, du 25 décembre et du 1^{er} janvier.

Achères :

- Mardi : 13h30 – 18h
- Du mercredi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Aubergenville :

- Mardi : 13h30 – 18h
- Du mercredi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Conflans-Sainte-Honorine :

- Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Épône :

- Lundi et samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Vendredi : 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Gargenville :

- Lundi, mardi, vendredi, samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h et 13h30 – 17h

Les Mureaux :

- Mardi : 13h30 – 18h
- Du mercredi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Limay :

- Lundi : 13h30 – 18h
- Mercredi, vendredi, samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h et 13h30 – 17h

Mantes-la-Jolie :

- Lundi, mardi, vendredi, samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Jeudi : 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Mantes-la-Ville :

- Du mercredi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h et 13h30 – 17h

Orgeval :

- Lundi, samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Mardi : 9h – 12h
- Vendredi : 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h et 13h30 – 17h

Rappel des jours et horaires d'ouverture des déchèteries de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine (horaires fixes toute l'année)

Carrières-sous-Poissy :

- Lundi : 10h – 12h et 14h – 18h
- Mercredi : 14h – 18h
- Vendredi : 10h – 12h et 14h – 18h
- Samedi : 9h – 12h et 14h – 18h
- Dimanche : 9h – 12h et 14h – 17h

Triel-sur-Seine :

- Lundi : 13h30 - 17h
- Mercredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
- Vendredi : 14h - 19h
- Dimanche : 9h - 13h

Rappel du mode d'emploi

- **Pièces à présenter :** carte d'accès ou pièce d'identité + 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.
Pour les déchèteries de la Vaucouleurs (Mantes-la-Ville) et d'Aubergenville, l'accès se fait par lecture des plaques d'immatriculation. Inscription préalable sur <https://demarches.gpseo.fr/>
- **Véhicules autorisés :** PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) limité à 3,5 tonnes et hauteur à 1,90 m. Utilisation de bennes basculantes interdite.
- **Déchets autorisés :**
 - Les métaux
 - Les papiers et cartons
 - Les textiles
 - Les gravats
 - Les végétaux
 - Le bois
 - Les déchets industriels banals (DIB)
 - Les pneus de véhicules légers déjantés, non déchirés (4 pneus maximum par dépôt à la déchèterie des Closeaux à Mantes-la-Jolie et à celle d'Achères)
 - Les déchets encombrants
 - Les emballages en verre
 - Les déchets électriques et électroniques (DEEE)
 - Les radiographies argentiques
 - Les cartouches d'encre, les déchets diffus spécifiques tels que peintures, vernis, teintures, colles, détergents, graisses et hydrocarbures souillés...

Attention : certaines déchèteries n'acceptent pas tous les déchets. [Rendez-vous sur gpseo.fr](https://demarches.gpseo.fr/)

Les professionnels sont invités à consulter quant à eux le site de référence de la fédération française du bâtiment qui répertorie par géolocalisation les déchèteries auxquelles ils ont accès : <https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

Plus d'informations (adresses, liste des déchets acceptés...) : gpseo.fr

N° Infos déchets : 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.